

DEPARTEMENT DE L'AUBE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES D'ARCIS
MAILLY RAMERUPT**

5 Rue Aristide Briand
10700 ARCIS-SUR-AUBE

Date de la convocation :
26 mars 2025

Date d'affichage :
26 mars 2025

Nombre de délégués en
exercice : 58

Nombre de délégués qui assistent
à la séance : 38

Ayant pris part à la délibération :
50
(13 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ARCIS MAILLY
RAMERUPT**

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire d'Arcis, Mailly, Ramerupt s'est réuni à la salle Danton d'Arcis-sur-Aube, sous la présidence de Madame Solange GAUDY

Présents (38) : GAUDY Solange, HITTLER Charles, STEINMANN Alain, ROBERT Jean-Claude, SOMMESOUS Dominique, MEUNIER Bruno, GUILLEMAILLE Lucie, FOY Damien, JACTAT Jean-Claude, ALBARET Patrick, ALBERT Eric, BONNET Ghislaine, BRANCHE Aurélien (suppléant de FEVRE Jean-Claude), BRODARD Patrick, BROUET Sophie (suppléante de AKKOUCHE Malik-Tahar), BONCORPS Guy, CHAINE Jessica, FILIPPI Daniel, FINCK Patrick, GARCIA Michel, GEORGES Caterina, GUERRE-GENTON Gérard, GUYOT Maud, MASSIN Reynald (suppléant de LAMBERT Jean-Pierre), LAMBLLOT Pascal (suppléant de JACQUES Jean-Paul), LAMPSON Philippe, LEPAGE René, MARIE Franck, MARTIN Maurice, MAUFROY Patrick, MICHONNEAU Philippe, NOBLET Pascal, PETITET Jean-Pierre, BRISBARD Jean-Pierre, PREVOT Céline, POIRSON Didier, SIMPHAL Denis, TURPIN Denis

Excusés ayant donné un pouvoir (13) : LOISEAU Anne (pouvoir à ALBERT Eric), BAILLY-BAZIN Eric (pouvoir à JACTAT Jean-Claude), BERNIER Guy (pouvoir à MAUFROY Patrick), BRACQ Catherine (pouvoir à GUILLEMAILLE Lucie), GUILLEMAILLE Philippe (pouvoir à MICHONNEAU Philippe), HULOT Florence (pouvoir à HITTLER Charles), JACQUIER Jean-Claude (pouvoir à GUYOT Maud), LORNE Alain (pouvoir à FINCK Patrick), MAUCLAIRE Denis (pouvoir à PREVOT Céline), ROBIN Patrick (pouvoir à CHAINE Jessica), SEURAT Dominique (pouvoir à FOY Damien), TARIN Gérard (pouvoir à POIRSON Didier), THOUARD Philippe (pouvoir à MARIE Franck),

Absents (7) : AUZOUX Agnès, COUSIN Camille, DAIRE Karinne, HENRY Dominique, LAGOGUEY Jean-Jacques, LESAGE Cynthia, TEUFEL Karine

Madame PREVOT Céline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-007 : Approbation du compte financier unique du budget annexe de la Gendarmerie pour l'exercice 2024

Sous la présidence de M. Alain STEINMANN, Vice-Président chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Communautaire examine le Compte Financier Unique 2024 du Budget annexe de la Gendarmerie.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

RESULTAT DE CLOTURE :

Section de fonctionnement : - **3 012,84 €**

Section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser : + **988 390,86 €**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat propre à l'exercice 2024	43 979,18 €	0 €	-43 979,18 €
	Résultats antérieurs reportés		40 966,34 €	40 966,34 €
	Résultat à affecter			-3 012,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat propre à l'exercice 2024	2 712 307,55 €	1 414 023,92 €	-1 298 283,63 €
	Résultats antérieurs reportés		1 112 717,49 €	1 112 717,49 €
	Solde global d'exécution			- 185 566,14 €

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :
200 000,00 €	1 373 957,00 €

Le Conseil communautaire,

- Sur le rapport de M. Alain STEINMANN, Vice-Président en charge des finances,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- la délibération n°2021-044 du 22 septembre 2022 du Conseil communautaire adoptant le référentiel M57 et portant l'EPCI candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique pour l'exercice 2024 concernant le budget annexe de la Gendarmerie

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité des votants :**

- **ADOpte** le compte financier unique 2024 de la Gendarmerie.

Fait et délibéré à Arcis-sur-Aube, les jour, mois et an susdits

Le Vice-Président
Alain Steinmann

